

COODYSSEE
Société coopérative et participative à responsabilité limitée
A capital variable
Siège social : 8 Avenue Lesdiguières, 05000 GAP
RCS GAP 508 536 364

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 MARS 2019
--

L'an deux mille dix-neuf,
Le 20 mars,
A 18 heures,

Les associés de la société COODYSSEE, société coopérative et participative à responsabilité limitée à capital variable, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 8 Rue Lesdiguières, 05000 GAP, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents :

L'association ADRETS, propriétaire de 40 parts sociales,
Madame Stéphanie BERLINGUEZ, propriétaire de 2 parts sociales
Madame Corine BLANCHARD, propriétaire de 1 part sociale
Monsieur Xavier BOUNIOL, propriétaire de 4 parts sociales
Madame Sylvie BROSSOIS, propriétaire de 1 part sociale,
Madame Sylvie CARBONNET, propriétaire de 1 part sociale,
Monsieur Gérard DAVANCEAU, propriétaire de 2 parts sociales
Madame Claire DINCAN, propriétaire de 1 part sociale,
Madame Myriam EYERMANN, propriétaire de 4 parts sociales,
Madame Emilie FERRAND propriétaire de 2 parts sociales,
Madame Virginie GRIMM, propriétaire de 1 part sociale,
Monsieur Jérémie JACQUET, propriétaire de 4 parts sociales,
Madame Corinne KALMAR, propriétaire de 1 part sociale,
Monsieur Guillaume LAVAUUR propriétaire de 1 part sociale,
Monsieur Simon LEMOINE propriétaire de 1 part sociale,
Madame Véronique MARCHAND, propriétaire de 14 parts sociales,
Monsieur Clément MILLET, propriétaire de 2 parts sociales,
Monsieur Xavier MORDEFROID, propriétaire de 1 part sociale,
Madame Clélia NOYER, propriétaire de 1 part sociale,
Monsieur Régis PELLISSIER propriétaire de 2 parts sociales,
Monsieur Jean-François ROCHAS-PARROT, propriétaire de 2 parts sociales,
Monsieur Renaud RICHARD propriétaire de 2 parts sociales,
Monsieur Benoît SABRIE, propriétaire de 2 parts sociales,
Madame Solange TORTI, propriétaire de 1 part sociale,
Madame Chantal TOURNEUX, propriétaire de 40 parts sociales
Monsieur Raphaël VOINET, propriétaire de 4 parts sociales,
Madame Albertine WILLIAMS propriétaire de 2 parts sociales,

Sont représentés :

Monsieur Stéphane BERARDET, propriétaire de 7 parts sociales,
Madame Angélique BILLER, propriétaire de 1 part sociale,
Monsieur Camille BISSUEL, propriétaire de 20 parts sociales,
Monsieur François BLANDIN, propriétaire de 10 parts sociales,
Madame Dominique CHIRI propriétaire de 2 parts sociales,
Madame Anne DROUILLARD propriétaire de 4 parts sociales,
Madame Nicole ESCAFFRE, propriétaire de 10 parts sociales,
Monsieur Laurent GAUDAIRE, propriétaire de 2 parts sociales
Monsieur Nicolas GEIGER propriétaire de 2 parts sociales,
Madame Aurélie OPITZ propriétaire de 2 parts sociales,
Madame Evelyne REY PEYROT, propriétaire de 1 part sociale,
Madame Camille ROUZET, propriétaire de 1 part sociale,
Monsieur Claude TIRAN, propriétaire de 1 part sociale,

Sont absents excusés :

Monsieur Mathieu DENIS, propriétaire de 2 parts sociales,
Madame Marie LISON, propriétaire de 1 part sociale,
Madame Domenica MARINO, propriétaire de 2 parts sociales,
Madame Candy MARSEILLE, propriétaire de 1 part sociale,
Madame Fabienne MATHRAY, propriétaire de 1 part sociale,
Madame Pascale SYLVA, propriétaire de 1 part sociale,

L'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Chantal TOURNEUX, gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Admission de nouveaux associés
- Nomination d'une nouvelle gérance
- Rémunération de la gérance
- Questions diverses

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Personne ne demandant la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Admission des associés.

L'Assemblée Générale, après avoir noté que la candidate Madame Emmanuelle BERARDET a régulièrement posé sa candidature au sociétariat et souscrit 1 part sociale, entièrement libérée, décide son admission en qualité d'associée de la Scop, avec effet immédiat

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale, après avoir noté que la candidate Madame Caroline ROBCIS a régulièrement posé sa candidature au sociétariat et souscrit 2 parts sociales, entièrement libérées, décide son admission en qualité d'associée de la Scop, avec effet immédiat

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale, après avoir noté que la candidate Madame Jessy COSSON a régulièrement posé sa candidature au sociétariat et souscrit 2 parts sociales, entièrement libérées, décide son admission en qualité d'associée de la Scop, avec effet immédiat

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale, après avoir noté que le candidat Monsieur Daniel COURTOIS a régulièrement posé sa candidature au sociétariat et souscrit 1 part sociale, entièrement libérée, décide son admission en qualité d'associée de la Scop, avec effet immédiat

Cette résolution est adoptée avec 37 voix pour et 3 abstentions.

L'Assemblée Générale, après avoir noté que le candidat Monsieur Damien DEROUET a régulièrement posé sa candidature au sociétariat et souscrit 1 part sociale, entièrement libérée, décide son admission en qualité d'associé de la Scop, avec effet immédiat

Cette résolution est adoptée avec 39 voix pour et 1 abstention.

L'Assemblée Générale, après avoir noté que le candidat Monsieur Jean-Claude RACCA a régulièrement posé sa candidature au sociétariat et souscrit 1 part sociale, entièrement libérée, décide son admission en qualité d'associé de la Scop, avec effet immédiat

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination de la nouvelle gérance

La gérante actuelle, Chantal TOURNEUX, démissionne de son mandat en raison de son départ à la retraite au 1^{er} juillet 2019.

Stéphanie BERLINGUEZ et Jean-François ROCHAS-PARROT présentent à l'Assemblée leur projet de cogérance.

Le vote du projet porte sur 3 points :

- la cogérance
- la rémunération de la gérance
- le taux de la contribution destinée à financer les services mutualisés

Après en avoir débattu, les associés procèdent au vote.

-La candidature de cogérance est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le mandat de Stéphanie BERLINGUEZ et Jean-François ROCHAS-PARROT débutera le 01 avril 2019, mettant fin au mandat de Madame Chantal TOURNEUX. Ce mandat aura une durée de 4 ans, soit jusqu'au 1^{er} avril 2023.

-La rémunération du mandat de cogérance est fixée à l'unanimité, à 400 euros bruts mensuels pour chacun des cogérants.

-le taux de la contribution destinée à financer les services mutualisés est fixé à l'unanimité, à 12% à compter du 1^{er} juillet 2019.

QUESTIONS DIVERSES

Les associés sont informés de l'avancement du projet déposé dans le cadre du programme LEADER du Pays Gapençais, en vue de la création d'une organisation dédiée à l'activité de formation.

Les associés sont informés de l'avancement du projet d'étude de faisabilité déposé dans le cadre du programme LEADER du Pays du Grand Briançonnais.

Les associés sont informés de la mise en place de la location de la salle de réunion, à l'interne ou à l'externe et des tarifs proposés.

Les associés sont informés de la résolution du problème d'indexation du site internet ainsi que du projet potentiel de refonte.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante.

La gérante démissionnaire
Chantal TOURNEUX



La cogérante
Stéphanie BERLINGUEZ



Le cogérant
Jean-François ROCHAS-PARROT

